

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N° 74-67 du 14 mars 1974

portant nomination de Mr SANTOS Valérien, Administrateur Civil, en qualité de Directeur Général de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU l'Ordonnance n° 72-4 du 29 Janvier 1972, portant approbation des statuts de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
- VU l'Ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret n° 73-239 du 4 Août 1973, portant nomination du Colonel Paul Emile de SOUZA en qualité du Président du Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD) ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
- VU le Décret n° 74-2 du 9 Janvier 1974, portant fixation des rémunérations, des indemnités et avantages divers alloués au personnel des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie-mixte, des établissements publics à caractère industriel et commercial ou à caractère social ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Mr SANTOS Valérien, Administrateur Civil, est nommé Directeur Général de la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole du Dahomey (SOCAD).

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 mars 1974

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Applications : PR 8 CS 6 MEF 6 Mi-
nistères 10 SOCAD 4 CNR 4 SGG 4
SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.5
DGAE 2 Intéressé 1 DB-CF-DC-Solde4
DGI 4 Trésor 4 DGEP-DP 8 DGAJL 2
DGP-INSAE 4 JORD 1